





AVIS

En application de l'avenant au règlement intercommunal de police "Nuisances dues aux travaux" homologué le 20 avril 2016, les Communes d'Icogne, Lens et Crans-Montana, publient le calendrier officiel 2025 mettant en exergue les plages de restrictions appliquées pour les travaux devant être entrepris à l'intérieur du périmètre touristique.

Dates			Restrictions	Remarque
1 janvier	au	5 janvier	Travaux interdits	Vacances Nouvel An
6 janvier	au	17 avril	Période de restriction	
18 avril	au	21 avril	Travaux interdits	Week-end de Pâques
22 avril	au	27 avril	Période de restriction	
28 avril	au	6 juillet	Travaux autorisés "sans restriction"	
7 juillet	au	31 juillet	Période de restriction	
1 août	au	15 août	Travaux interdits	Vacances Estivales
16 août	au	31 août	Période de restriction	Open (28.08 au 31.08)
1 septembre	au	19 décembre	Travaux autorisés "sans restriction"	
20 décembre	au	31 décembre	Travaux interdits	Vacances de Noël

Remarque :

Ce calendrier a été édicté pour les travaux <u>extérieurs</u>. Pour ce qui a trait aux travaux intérieurs, le règlement de PPE fait foi.

Le règlement est consultable auprès des Services techniques municipaux ou des sites Internet respectifs : www.lens.ch / www.icogne.ch

Les Administrations communales